



ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

**Le mardi, 7 avril 2015
à 19 h 30**

1. **Ouverture de la séance**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Période de questions**
4. **Procès-verbaux**
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 16 mars 2015
5. **Administration générale, greffe, affaires juridiques**
 - 5.1 Proclamation du mois de la jonquille
 - 5.2 Proclamation de la Semaine de la Terre
 - 5.3 Demande au gouvernement du Québec de maintenir ses programmes de logements sociaux
 - 5.4 Octroi du contrat d'entretien annuel des progiciels distribués par ACCEO Solutions inc.
 - 5.5 Nomination des membres des comités du conseil municipal
 - 5.6 Modification aux règles de régie interne des comités du conseil municipal
 - 5.7 Mandats 2015 des comités du conseil municipal
6. **Finances municipales**
 - 6.1 Octroi du contrat suivant :
 - 6.1.1 SA-961-AD-14 Fourniture et livraison de carburants diésel, diésel coloré et essence

7. **Ressources humaines**

- 7.1 Renouvellement des principes directeurs pour les modifications au régime de retraite – employés cadres
- 7.2 Révision de la structure salariale des employés cadres
- 7.3 Renouvellement du contrat de travail du directeur général

8. **Loisirs et bibliothèques**

— — — —

9. **Infrastructures et gestion des eaux**

- 9.1 Octroi d'un contrat à la compagnie Chemin de fer du Centre du Maine et du Québec Canada inc., pour la mise à niveau des passages à niveau des rues Champlain, Jacques-Cartier Nord et De Salaberry

10. **Toponymie et circulation**

- 10.1 Résolution relative à la circulation et au stationnement
 - 10.1.1 Interdiction de stationner sur la rue Dorchester

11. **Travaux publics**

- 11.1 Octroi des contrats suivants :

- 11.1.1 SA-2278-TP-15 Fourniture et épandage d'abat-poussière liquide
- 11.1.2 SA-2279-TP-15 Travaux de nettoyage et d'alésage de conduites d'égout en grès
- 11.1.3 SA-2282-TP-15 Travaux de nettoyage de conduites d'égout sanitaire, combiné et pluvial par curage
- 11.1.4 SA-2286-TP-15 Travaux d'excavation pneumatique
- 11.1.5 SA-2288-TP-15 Travaux arboricoles
- 11.1.6 SA-2292-TP-15 Fourniture et plantation d'arbres

12. **Sécurité publique**

- 12.1 Octroi du contrat suivant :

- 12.1.1 SA-953-AD-14 Acquisition d'un nouveau système de radiocommunication

13. Urbanisme

13.1 Étude et décision relatives à diverses demandes de dérogation mineure

- 13.1.1 DDM-2014-3319 Andrée-Anne Alix et David Lemieux – Immeuble situé au 81, rue Anatole-Touchette
- 13.1.2 DDM-2015-3412 Annie Paquette – Immeuble constitué du lot 4 524 387 du cadastre du Québec situé sur la rue Lapalme
- 13.1.3 DDM-2015-3416 Luc Lessard – Immeuble situé au 195, rue Fournier
- 13.1.4 DDM-2015-3417 Louis Montcalm – Immeuble situé au 430, boulevard du Séminaire Nord

13.2 Étude et décision relatives à divers plans d'implantation et d'intégration architecturale

- 13.2.1 PIIA-2015-3408 Miguel Escobar – Immeuble constitué du lot 5 599 671 du cadastre du Québec – rue Moreau
- 13.2.2 PIIA-2015-3423 Service de l'urbanisme – Immeuble situé au 268, rue Champlain
- 13.2.3 PIIA-2015-3426 Service de l'urbanisme – Immeuble situé au 360, rue McGinnis
- 13.2.4 PIIA-2015-3427 Mario Laflèche – Immeuble situé au 633, boulevard Saint-Luc
- 13.2.5 PIIA-2015-3432 9276-7896 Québec inc. – Immeuble situé au 230, boulevard Gouin

13.3 Étude et décision relatives à un projet de développement

- 13.3.1 APD-2015-3424 Les immeubles P. Baillargeon ltée – rue Pilon

13.4 Étude et décision relatives à diverses demandes de modification à la réglementation d'urbanisme

- 13.4.1 MRU-2013-3054 – Zone C-5506 (86, chemin des Patriotes Est)
- 13.4.2 MRU-2015-3435 – Zone I-1401 (850, rue Pierre-Caisse)
- 13.4.3 MRU-2015-3436 – Zone C-5050 (route 133)

13.5 Adoption du second projet des règlements suivants :

13.5.1 Règlement n° 1313

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but de créer une nouvelle zone à même une partie de la zone C-1052, délimitée au nord par le boulevard Saint-Luc, à l'est par la rue Douglas et à l'ouest par l'Autoroute 35, afin d'autoriser la classe 7 (Vente et service de véhicules de promenade) et d'y ajouter une note se rapportant à l'entreposage extérieur de véhicules de promenade neufs »

13.5.2 Règlement n° 1317

« Règlement modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels n° 0657 et ses amendements, dans le but de décréter un délai de validité d'une résolution acceptant une telle demande »

13.6 Adoption du premier projet des règlements suivants :

13.6.1 Règlement n° 1323

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but:

- de créer une nouvelle zone du groupe commerce et service (C), à même une partie de la zone I-1427, afin d'autoriser les classes « C1, C2, C3 et C8 » de ce groupe, ainsi que l'usage P1-01-01 (Garderie, centre de la petite enfance, jardin d'enfants, halte-garderie ou tout autre établissement offrant des services de garde pour enfants). Cette zone est située à l'ouest du boulevard du Séminaire sud, à l'est de l'aéroport et au sud de la rue Lebel;
- de prescrire des normes écologiques et d'assujettir cette nouvelle zone à un PIIA et aux dispositions d'un projet intégré. L'entreposage extérieur est autorisé à certaines conditions;
- de créer une nouvelle zone du groupe industrie (I), à même une partie des zones C-4052 et C-4051, afin d'autoriser la classe « légère » de ce groupe, ainsi que les sous-classes C9-01 (Commerces para-industriels) et C9-05 (Entrepreneurs) et d'assujettir cette zone à un PIIA. Cette zone est située au sud et à l'est de la route 219 et à l'ouest du chemin du Petit-Bernier;
- d'inscrire des notes particulières à la grille des usages et normes de cette nouvelle zone, afin de régir l'entreposage extérieur, l'aire de stationnement et d'exiger la plantation d'arbres en bordure d'une ligne de rue »

13.6.2 Règlement n° 1325

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but :

- de ne plus permettre la classe « Unifamiliale » et de réduire les dimensions exigées pour un terrain, comportant un usage du groupe habitation, dans la zone C-2120, située au nord du boulevard Saint-Luc et à l'est de la rue Louis-Fréchette;

- d'inscrire une note particulière à la grille des usages et normes de cette zone, afin d'y aménager une zone tampon le long des lignes de terrain qui sont contiguës à la classe « Unifamiliale » »

13.6.3 Règlement n° 1318

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but :

- d'agrandir la zone C-1082 à même une partie de la zone C-1072, située au nord de la rue Saint-Jacques, dans le prolongement de la rue Caldwell, afin de ne plus permettre les usages des classes « 1, 2 et 3 » du groupe Commerce et service (C) et d'autoriser les usages de la classe « Légère » du groupe Industrie (I). Conséquemment les normes de lotissement sont réduites et l'entreposage extérieur est autorisé ;
- de modifier la section « A » de la zone d'érosion du ruisseau Samoïsette, laquelle zone est située à l'extrémité sud du territoire de la Ville, à proximité de la rue Jacques-Cartier Sud »

13.6.4 Règlement n° 1319

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but :

- de modifier la sous-classe C1-06, à l'article 38 relatif aux usages de la classe 1 du groupe commerce et service (C), en ajoutant l'usage C1-06-19 (Atelier d'artiste comprenant la vente au détail de toiles, sculptures, vitraux, poteries ou autres articles de décoration fabriqués sur place) et en retirant à la ligne 15, dédiée à « Galerie d'art » la vente au détail de produits artisanaux ;
- de modifier les articles 127 et 297 de manière à corriger l'usage additionnel correspondant à l'usage C1-06-19 pour les zones du groupe habitation (H) ou pour une habitation en milieu agricole;
- d'autoriser les usages de la sous-classe I1-03 (Industrie d'appoint à la construction), I1-14 (Fabrication de meubles et accessoires de maison) et C2-03 (Services spécialisés), ainsi que les usages C1-06-19 (Atelier d'artiste comprenant la vente au détail de toiles, sculptures, vitraux, poteries ou autres articles de décoration fabriqués sur place), C9-01-14 et C9-02-14 (Atelier de soudure) et (Service d'entreposage) dans la zone I-3001. Cette zone est délimitée au nord par une voie ferrée, à l'est par le boulevard Iberville et au sud par la 9^e avenue ».

13.6.5 Règlement n° 1327

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but de créer une nouvelle zone à même une partie des zones H-3521 et H-3526, délimitée au nord par la 4^e Avenue, à l'est par la rue Pierre-Dionne, à l'ouest par la rue Yvon et au sud par l'avenue Masseau, afin d'autoriser la classe « 3. Bifamiliale » du groupe habitation (H) ».

13.7 Adoption du projet des règlements suivants :

13.7.1 Règlement n° 1280

« Règlement modifiant le règlement n° 0945 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, et ses amendements, dans le but d'intégrer des critères et objectifs environnementaux au « secteur de PIIA : Projets intégrés commerciaux » »

13.7.2 Règlement n° 1322

« Règlement modifiant le règlement n° 0650 relatif au Plan d'urbanisme, et ses amendements, dans le but de :

- créer une aire d'affectation du sol « CM Commercial mixte », à même une partie d'une aire d'affectation du sol « I2 Industrie aéroportuaire », en bordure du boulevard du Séminaire Sud;
- agrandir une aire d'affectation du sol « H1 Habitation urbaine », à même une partie d'une aire d'affectation du sol « I2 Industrie aéroportuaire », située au sud de la rue René-Boileau;
- créer une aire d'affectation du sol « I1 Industriel », à même une partie d'une aire d'affectation du sol « CM Commercial mixte », en bordure de la Route 219 »

14. **Transport et mobilité urbaine**

14.1 Signature d'une entente de transport en commun avec la compagnie Transdev Québec inc.

15. **Avis de motion**

15.1 Règlement n° 1280

« Règlement modifiant le règlement n° 0945 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, et ses amendements, dans le but d'intégrer des critères et objectifs environnementaux au « secteur de PIIA : Projets intégrés commerciaux » »

15.2 Règlement n° 1305

« Règlement autorisant la réalisation de travaux d'agrandissement du bâtiment de service du poste de pompage Gouin, incluant divers travaux connexes, décrétant une dépense n'excédant pas 853 000 \$ et un emprunt à cette fin

15.3 Règlement n° 1320

« Règlement autorisant la réalisation des travaux correctifs de la fondation et de pavage des accès à divers postes de pompage, décrétant une dépense n'excédant pas 99 000 \$ et un emprunt à cette fin »

15.4 Règlement n° 1322

« Règlement modifiant le règlement n° 0650 relatif au Plan d'urbanisme, et ses amendements, dans le but de :

- créer une aire d'affectation du sol « CM Commercial mixte », à même une partie d'une aire d'affectation du sol « I2 Industrie aéroportuaire », en bordure du boulevard du Séminaire Sud;
- agrandir une aire d'affectation du sol « H1 Habitation urbaine », à même une partie d'une aire d'affectation du sol « I2 Industrie aéroportuaire », située au sud de la rue René-Boileau;
- créer une aire d'affectation du sol « I1 Industriel », à même une partie d'une aire d'affectation du sol « CM Commercial mixte », en bordure de la Route 219 »

15.5 Règlement n° 1323

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but:

- de créer une nouvelle zone du groupe commerce et service (C), à même une partie de la zone I-1427, afin d'autoriser les classes « C1, C2, C3 et C8 » de ce groupe, ainsi que l'usage P1-01-01 (Garderie, centre de la petite enfance, jardin d'enfants, halte-garderie ou tout autre établissement offrant des services de garde pour enfants). Cette zone est située à l'ouest du boulevard du Séminaire sud, à l'est de l'aéroport et au sud de la rue Lebel;
- de prescrire des normes écologiques et d'assujettir cette nouvelle zone à un PIIA et aux dispositions d'un projet intégré. L'entreposage extérieur est autorisé à certaines conditions;
- de créer une nouvelle zone du groupe industrie (I), à même une partie des zones C-4052 et C-4051, afin d'autoriser la classe « légère » de ce groupe, ainsi que les sous-classes C9-01 (Commerces para-industriels) et C9-05 (Entrepreneurs) et d'assujettir cette zone à un PIIA. Cette zone est située au sud et à l'est de la route 219 et à l'ouest du chemin du Petit-Bernier;
- d'inscrire des notes particulières à la grille des usages et normes de cette nouvelle zone, afin de régir l'entreposage extérieur, l'aire de stationnement et d'exiger la plantation d'arbres en bordure d'une ligne de rue »

15.6 Règlement n° 1325

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but :

- de ne plus permettre la classe « Unifamiliale » et de réduire les dimensions exigées pour un terrain, comportant un usage du groupe habitation, dans la zone C-2120, située au nord du boulevard Saint-Luc et à l'est de la rue Louis-Fréchette;
- d'inscrire une note particulière à la grille des usages et normes de cette zone, afin d'y aménager une zone tampon le long des lignes de terrain qui sont contiguës à la classe « Unifamiliale » »

15.7 Règlement n° 1326

« Règlement autorisant la réalisation de travaux de construction et d'aménagement de jeux d'eau aux parcs F.-Raymond-Lefebvre et au terrain Hamel du parc multisports Bleury, décrétant une dépense n'excédant pas 900 000 \$ et un emprunt à cette fin »

15.8 Règlement n° 1318

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but :

- d'agrandir la zone C-1082 à même une partie de la zone C-1072, située au nord de la rue Saint-Jacques, dans le prolongement de la rue Caldwell, afin de ne plus permettre les usages des classes « 1, 2 et 3 » du groupe Commerce et service (C) et d'autoriser les usages de la classe « Légère » du groupe Industrie (I). Conséquemment les normes de lotissement sont réduites et l'entreposage extérieur est autorisé ;
- de modifier la section « A » de la zone d'érosion du ruisseau Samoïsette, laquelle zone est située à l'extrémité sud du territoire de la Ville, à proximité de la rue Jacques-Cartier Sud »

15.9 Règlement n° 1319

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but :

- de modifier la sous-classe C1-06, à l'article 38 relatif aux usages de la classe 1 du groupe commerce et service (C), en ajoutant l'usage C1-06-19 (Atelier d'artiste comprenant la vente au détail de toiles, sculptures, vitraux, poteries ou autres articles de décoration fabriqués sur place) et en retirant à la ligne 15, dédiée à « Galerie d'art » la vente au détail de produits artisanaux ;
- de modifier les articles 127 et 297 de manière à corriger l'usage additionnel correspondant à l'usage C1-06-19 pour les zones du groupe habitation (H) ou pour une habitation en milieu agricole;
- d'autoriser les usages de la sous-classe I1-03 (Industrie d'appoint à la construction), I1-14 (Fabrication de meubles et accessoires de maison) et C2-03 (Services spécialisés), ainsi que les usages C1-06-19 (Atelier d'artiste comprenant la vente au détail de toiles, sculptures, vitraux, poteries ou autres articles de décoration fabriqués sur place), C9-01-14 et C9-02-14 (Atelier de soudure) et (Service d'entreposage) dans la zone I-3001. Cette zone est délimitée au nord par une voie ferrée, à l'est par le boulevard Iberville et au sud par la 9^e avenue ».

15.10 Règlement n° 1327

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but de créer une nouvelle zone à même une partie des zones H-3521 et H-3526, délimitée au nord par la 4^e Avenue, à l'est par la rue Pierre-Dionne, à l'ouest par la rue Yvon et au sud par l'avenue Masseau, afin d'autoriser la classe « 3. Bifamiliale » du groupe habitation (H) ».

16. Règlements

16.1 Règlement n° 1309

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but:

- de modifier la sous-classe I2-02 (Services d'assainissement et autres services de gestion des déchets), afin de permettre l'usage « Récupération de matières résiduelles inorganiques non dangereuses de source industrielle », comme la récupération de sable de fonderie ;
- de créer une nouvelle zone, à même une partie de la zone A-4002, afin de retirer la classe « Élevage » et d'autoriser spécifiquement l'usage I2-02-12 (Récupération de matières résiduelles inorganiques non dangereuses de source industrielle) et la sous-classe C9-04 (Vente en gros). Cette zone est délimitée au nord par la voie ferrée du CN, à l'est par le chemin de la Coulée-des-Pères, au sud par le chemin du Clocher et à l'ouest par le chemin du Grand-Pré »

16.2 Règlement n° 1310

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but :

- d'autoriser les usages C4-02-01 (Salle de billard) et C4-02-09 (Centre sportif, piscine ou gymnase), dans la zone C-1055, délimitée au nord par la rue Laberge, à l'est par le boulevard du Séminaire Nord, au sud par l'Autoroute 35 et à l'ouest par la rue Plante;
- d'autoriser un garage et un abri d'auto isolé d'une superficie d'implantation au sol cumulative maximale de 85 mètres carrés pour un terrain d'une superficie de 929 mètres carrés et moins, dans la zone H-2742, située à l'ouest de la rue Jean-Talon;
- d'augmenter la hauteur maximale d'un bâtiment principal à 10 mètres, à même la zone H-5020, délimitée au nord par la rue Fillion, à l'est par la rue Bellerive et au sud de la rue des Chênes »

16.3 Règlement n° 1312

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but :

- de créer une nouvelle zone à même une partie de la zone C-5046, située le long de la Route 133, entre les rues de Vimy et Mignonne afin d'autoriser la classe d'usage « Trifamiliale » et « Multifamiliale » de 4 logements, dont le bâtiment principal a un nombre maximal de 3 étages et une hauteur maximale de 10 mètres ;
- de supprimer les notes relatives à une zone tampon et de l'aménagement d'une entrée charretière donnant sur la rue Vimy, dans la zone C-5046 »

16.4 Règlement n° 1314

« Règlement décrétant des programmes d'aide financière pour le remplacement d'un cabinet de toilette à débit régulier par un cabinet à faible débit, ainsi que pour l'acquisition de produits économiseurs d'eau et d'énergie pour l'année 2015 »

17. Dépôt de documents au Conseil municipal

- 17.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2015 du Comité exécutif
- 17.2 Pétition déposée lors de la consultation publique portant sur les boisés tenue le 25 mars 2015 au Cabaret théâtre du Vieux-Saint-Jean

18. **Correspondance**
19. **Période de questions**
20. **Communications des membres du conseil au public**
21. **Levée de la séance**